



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Division des Elèves et de la Vie Scolaire

Affaire suivie par :
Graziella BLONDEAU
Tél : 02 36 15 11 81
Mél : ce.dvs28@ac-orleans-tours.fr

15 place de la République
28019 Chartres Cedex

Chartres, le 27 novembre 2024

La Directrice académique des services de l'Éducation
nationale d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
du second degré

Objet : Prix de l'Education citoyenne - année scolaire 2024-2025

La session 2023-2024 du **Prix de l'Education Citoyenne** s'est conclue par la remise des récompenses aux classes lauréates, lors de l'Assemblée générale de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM). Forte de ce succès, l'ANMONM, associée à la Direction Départementale de l'Éducation Nationale, renouvelle cette opération pour 2024-2025. Le Prix de l'Éducation Citoyenne est destiné à **valoriser le travail des équipes pédagogiques, dans le domaine de l'éducation civique, et à récompenser les élèves pour les applications citoyennes** qu'ils en font dans leur vie quotidienne, celle de leur classe ou de leur établissement.

Le jury évalue des actions ayant déjà eu lieu dans les écoles ou des projets déjà existants ; il n'y a donc pas de travail supplémentaire pour les équipes pédagogiques.

Comment candidater ?

La participation est ouverte aux collèges, lycées et lycées professionnels publics ou privés du département. Les dossiers de candidatures, fournis en annexe 1, seront renseignés par les équipes éducatives. Ils doivent être accompagnés de documents complémentaires (articles de journaux, photographies...) qui permettront au jury d'apprécier la nature et l'ampleur de l'action mise en œuvre, ainsi que sa conformité à l'objectif du prix.

PJ : Dossier de candidature
CPI : ANMONM

Chaque dossier devra être transmis pour le 21 mars 2025 à la Division des élèves et de la vie scolaire de la DSDEN (ce.dvs28@ac-orleans-tours.fr).

Qui compose le jury ?

Un **jury départemental** composé à parts égales de membres de l'ANMONM et de membres de l'Education Nationale examinera les propositions transmises et établira le palmarès le 22 avril 2025.

Comment se déroule la distribution des prix ?

Des prix collectifs seront attribués à des groupes d'élèves ayant réalisé une action remarquable ou originale dans le champ de la citoyenneté : action d'intérêt général, amélioration du cadre de vie, solidarité, animation culturelle (cf. annexe 2).

La distribution des diplômes et des récompenses donnera lieu à une **manifestation publique en juin pour laquelle monsieur le Préfet sera sollicité** ; les classes concernées seront informées en temps utile du déroulement de l'opération.

L'opération du « Prix de l'Education citoyenne » entre dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique. Elle permet la formation des jeunes citoyens au sein de notre démocratie. C'est pourquoi **je vous saurais gré de lui porter une attention toute particulière et vous remercie pour votre implication, qui contribuera sans nul doute à sa réussite.**



Evelyne MÈGE